

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de la Convocation</b> 29 novembre 2022	
<b>Date d'Affichage</b> 20/12/2022	
<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L'an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d'un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAV Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

### N°22/153 - FINANCES PUBLIQUES. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les délibérations du 11 mars 2022 et 18 novembre 2022 approuvant le budget principal et la décision modificative budgétaire N°1,

**Vu** l'avis de la Commission des finances, dynamique économique,

**Considérant** qu'il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations,

**Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré, décide**

par 24 voix pour

et 5 voix contre : M Gérard Coulon, M Jean François Prevautat, Mme Aline Jeudi, Mme Marie Pascale Sureau, Mme Cathy Peronnet.

**DE PROCEDER** aux mouvements suivants

- Une augmentation de crédits pour ajuster les prévisions initiales :
  - Au chapitre 67 : Charges exceptionnelles dans le cadre de l'acquisition des chèques cadeaux au personnel communal pour cette fin d'année (+ 3.502 €)
  - Au chapitre 014 : Atténuations de produits (+998 €) au titre du dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs sur les propriétés non bâties.
  - Au chapitre 65 : créances éteintes (+ 155 €) suite à la délibération du 18 novembre 2022

Ces augmentations de dépenses sont compensées par une diminution

- Des charges de personnels au chapitre 012 (-4.000 €)

- Du montant de reversement et prélèvements divers au chapitre 014 (- 500 €) et du montant des admissions en non-valeur au chapitre 65 (-155 €)

Ces différents mouvements conduisent à un équilibre entre charges.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	4.000,00 €			
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4.000,00 €</b>			
D-7391171-01 : Dégrèvement taxe foncière/propriété non bâties jeunes agriculteurs		998,00 €		
D/7398-01 : Reversement, restitutions et prélèvements divers	500,00 €			
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>500,00 €</b>	<b>998,00 €</b>		
D-6541-01 : Créances admises en non valeur	155,00 €			
D-6542-01 : Créances éteintes		155,00 €		
<b>TOTAL 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>155,00 €</b>	<b>155,00 €</b>		
D-6714-020 : Bourses et prix		3502,00 €		
<b>TOTAL 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>3502,00 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.655,00 €</b>	<b>4.655,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

